

MAIRIE DE RIEUX-VOLVESTRE

7, PLACE MONSEIGNEUR DE LASTIC – 31310

Tél. 05 61 98 46 46 - Fax. 05 61 98 46 41



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE 2024 AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Madame la Maire de RIEUX-VOLVESTRE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DESBOUGES Didier	Technicien / /

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)		1	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)		1	1

Article 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RIEUX-VOLVESTRE, 27 mai 2024

Le Maire,
Maryse VEZAT-BARONIA



MAIRIE DE RIEUX-VOLVESTRE

7, PLACE MONSEIGNEUR DE LASTIC – 31310

Tél. 05 61 98 46 46 - Fax. 05 61 98 46 41



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE 2024 AU GRADE DE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Madame la Maire de RIEUX-VOLVESTRE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MORALES Marie-Line	Adjoint territorial d'animation / /

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

Article 3

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RIEUX-VOLVESTRE, 25 mars 2024

Le Maire,
Maryse VEZAT-BARONIA



MAIRIE DE RIEUX-VOLVESTRE

7, PLACE MONSEIGNEUR DE LASTIC – 31310

Tél. 05 61 98 46 46 - Fax. 05 61 98 46 41



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE 2024 AU GRADE DE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Madame la Maire de RIEUX-VOLVESTRE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MARTINS Susana	Adjoint technique territorial / /

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

Article 3

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RIEUX-VOLVESTRE, 25 mars 2024

Le Maire,
Maryse VEZAT-BARONIA

